





# VILLE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME

le 21 AVR. 2007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
30 mars 2007

**Date de la convocation :**

26 mars 2007

**Date d'affichage :**

27 mars 2007

L'an deux mille sept, le trente mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de St Valery-sur-Somme, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Maire de St Valery-sur-Somme.

Etaient présents : la majorité des membres en exercice, à l'exception de Madame DAVESNE et de Messieurs LOQUET et BAILLEUX absents excusés mais représentés par procuration

Mesdames MONTASSINE, TORON, DUMONT, Messieurs LOTTIN, DELORY et DEFOSSE, absents excusés

Madame GRATTENOIX a été élue secrétaire de séance.



### Nombre de Membres

En exercice :	23
Présents :	14
Votants :	17

Lors de la dernière séance de Conseil Municipal, certains élus ont demandé des précisions sur les facultés d'application de la taxe pour non réalisation de places de stationnement, et notamment si celle-ci s'appliquait lors de création de chambres d'hôtes.

Considérant que le code de l'urbanisme prévoit de manière générale la mise en œuvre de cette taxe,

Considérant que la loi SRU précise que les travaux ne nécessitant pas de permis de construire peuvent tout aussi être soumis aux exigences existantes en matière d'aire de stationnement

Considérant que la jurisprudence (*CAA Paris 10/06/2004 par exemple*) précise que dans le cas d'hôtels, il convient de créer une place pour 3 chambres ou 6 lits,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 1995, du 10 août 2004 et du 22 février 2007,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de modifier les délibérations instaurant la taxe pour non réalisation de places de stationnement en précisant qu'au minimum une place de stationnement supplémentaire doit également être créée par tranche de 3 chambres pour les chambres d'hôtes

### OBJET :

Participation pour non réalisation de places de stationnement : précisions apportées à la délibération du 23 février 2007

REÇU LE

12 AVR. 2007

à la Sous-Mairie d'Abbeville

REÇU LE

16 AVR. 2007

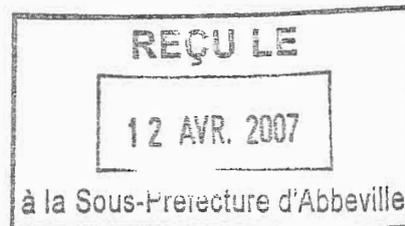
Nombre de chambres ouvertes à la location	Nombre de places de stationnement à créer
1 à 3	1
4 à 6	2
7 à 9	3
10 à 12	4
13 à 15	5
Etc.	Etc.

Si aucune place ne peut être prévue, ou si l'ensemble des places requises ne peut être réalisé sur la parcelle, le propriétaire devra s'acquitter de la valeur d'une taxe par place non créée.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou d'entreprendre toute démarche afin de concourir à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
 Ont signé les membres présents  
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



**VILLE DE SAINT-VALERY-SUR-SOMME**

**Séance du  
15 décembre 2023**

Date de la  
convocation :  
8 décembre 2023

Date d'affichage :  
22 décembre 2023

**Nombre de Membres**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 20

**OBJET :**

Tarifs pour l'année  
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Saint-Valery-sur-Somme, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Daniel Chareyron**, Maire de St Valery-sur-Somme.

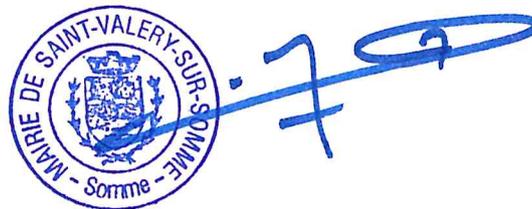
Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception d'Anne Sauvé excusée et ayant donné procuration à Caroline Watrigant, Clémence Froissart-Senlis, excusée et ayant donné procuration à Daniel Chareyron, Marie-Hélène Deneuille, excusée et ayant donné procuration à Alexandra Ponchel, Josiane Paléro excusée, Jacqueline Becquet excusée, Thelma Delebarre absente.

Alexandra Chaudet-Ponchel a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2024 tels que repris dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
Ont signé les membres présents  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,





semaine pour les familles de valéricains et les loueurs	Pass de 7 jours glissants calendaires
Stationnement payant : la carte « invité »	20 € pour une carte. Une seule carte peut être établie par foyer. La carte est établie au nom du résidant valéricain demandeur, lequel doit habiter dans la zone payante. La carte est valable dans un périmètre limité aux abords de l'habitation, excluant la location saisonnière
Stationnement pour les loueurs de salle	40 € pour 7 jours
Taxe pour non réalisation de places de stationnement	5 950€
Accès au quai Jeanne d'Arc	La 1 <sup>ère</sup> télécommande est gratuite, les suivantes : 40€
Redevance pour emplacement de Taxi	234€ par an
Raccordement à la borne électrique de la halte fluviale	2€ de l'heure
<b>Eau et assainissement</b> <i>Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024</i>	
Eau	<p><u>Part fixe</u> : 26€ par semestre  <u>Part proportionnelle</u> : 0,79€  <u>Location de compteurs</u> :</p> <p>de 12 à 20 mm : 10,40€ par semestre  de 30 mm : 20,57€ par semestre  de 40 mm : 30,47€ par semestre  de 60 mm : 33,49€ par semestre  de 60 mm combiné 15 : 41,94€ par semestre  de 80 mm combiné 20 : 50,47€ par semestre  de 100 mm combiné 30 : 67,04€ par semestre</p> <p><i>Lors de résiliation ou d'arrêt de compte, les abonnements seront payables prorata temporis, pour le service de l'eau comme pour le service de l'assainissement.</i></p> <p>Prix de l'assurance contre les fuites : 14,56€</p>
Assainissement	<p>*Part fixe : 41,60€/semestre  *Redevance proportionnelle : 1,25€/m3</p>
Redevance Assainissement (raccordement au réseau assainissement)	270€ par logement ou emplacement de camping caravanning ou parc résidentiel de loisirs situés à Saint-Valery-sur-Somme 1256€ par logement ou emplacement de camping caravanning ou parc résidentiel de loisirs situés à Arrest ou à Noyelles-sur-Mer.
Frais de remise en service ou de résiliation de compte	56,78€
Diagnostic d'assainissement	149,25€
Raccordement au réseau d'eau (travaux)	1241€
Raccordement au réseau assainissement (travaux)	1241€